

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 924

6 mai 2011

SOMMAIRE

1906 S.A.	44340	Soparho	44308
Academy S.à r.l.	44329	Sozan Holding S.A.	44341
ALF Participations 2 S.A.	44313	Speed Logistics S.à r.l.	44340
Arena do Brasil S.à r.l.	44343	Stratus Packaging Europe S.A.	44308
ATIM Holdings S.à r.l.	44341	Tignanella Properties S.A.	44306
AV Engineering	44343	Tignanella Properties S.A.	44306
BP Caplux S.A.	44314	Toiture Post Sàrl	44306
Captiva Alstria 5	44306	Toolfin S.A.	44313
Embafin S.A.	44351	Tourism Investment S.A.	44313
FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l.	44326	Van Burg S.A.	44308
Firet International S.A.	44319	Ventus Novus S. à r.l.	44314
Furia International S. à r.l.	44335	Ventus Novus S. à r.l.	44319
Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.	44343	VisionAd Immo S.A.	44314
ILU	44322	Vitron S.à r.l.	44314
IPP North America S.à r.l.	44319	Vontobel Management S.A.	44318
I.T.U.	44324	Wahl & May S.A.	44325
Jacof S.à r.l.	44339	WMP	44328
Leila S.à r.l.	44325	Xellent S.à r.l.	44335
Motor Oil Holdings S.A.	44336	Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l.	44335
Qualicolor Spitaleri S.à r.l.	44328	Zouga (2) S.A.	44335

Tignanello Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.991.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2011040567/11.

(110045569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Tignanello Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.991.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2011040568/11.

(110045570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Toiture Post Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 102, rue Sainte Barbe.
R.C.S. Luxembourg B 133.956.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL
Signature

Référence de publication: 2011040569/11.

(110045165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Captiva Alstria 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.236.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Captiva Capital Partners II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 41, avenue de la Liberté in L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.556, duly represented by Mr. Frédéric Chartier, Legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg under private seal (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Captiva Alstria 5, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.236 (the Company)
- the Parent holds all the shares in the Company;

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 16 November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 424 of 27 February 2006 (the Mémorial C), amended for the last time on 1st August 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C - No. 2441 of 27 October 2007;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2010 to the present act are approved at the date of the present meeting;

- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre,

par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captiva Capital Partners II S.C.A., une société en commandite par actions soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.556, dûment représentée par Monsieur Frédéric Chartier, Legal counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, sous seing privé. (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Captiva Alstria 5, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.236 (la Société),

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 424 du 27 février 2006 (le Mémorial C), modifié pour la dernière fois le 1^{er} août 2007, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C - No. 2441 du 27 octobre 2007;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1^{er} janvier 2010 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. CHARTIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51501. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011024579/99.

(110029506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Van Burg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN BURG S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011040584/12.

(110045112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Stratus Packaging Europe S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Soparho).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.206.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOPARHO S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, Rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.206, constituée suivant acte passé par devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 25 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 1^{er} avril 1992 n° 117; les statuts de la société ont été modifiés en dernier en date du 3 juin 2002 par une assemblée générale sous seing privé en vertu de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1159 du 1^{er} août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.500 (cinq mille cinq cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2.- Changement de la dénomination sociale en «STRATUS PACKAGING EUROPE S.A.»;

3.- Modification de l'article 1 des statuts;

4.- Classification des 5.500 (cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale chacune en 10 classes d'actions à répartir comme suit:

- Classe A: 4.600 actions
- Classe B: 100 actions
- Classe C: 100 actions
- Classe D: 100 actions
- Classe E: 100 actions
- Classe F: 100 actions
- Classe G: 100 actions
- Classe H: 100 actions
- Classe I: 100 actions
- Classe J: 100 actions

5. Modification y afférente de l'article 5 des statuts.

6. Amendement de l'article 29 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a.»

7. Création d'un nouvel article dans les statuts, l'article 24, dans un intérêt de définition des nouveaux termes ajoutés aux statuts, et ayant la teneur suivante:

Montant Disponible: le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables classés mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

class P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

8. Transfert du siège social de la société.

9. Amendement de l'article 31 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a en outre pour objet l'activité de conseil économique.

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «STRATUS PACKAGING EUROPE S.A.».

Troisième résolution

2.- L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «STRATUS PACKAGING EUROPE S.A. S.A.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer de 10 (dix) classes d'actions, nommées de A à J et de répartir les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de la société de la manière suivante:

- Classe A: 4.600 actions
- Classe B: 100 actions
- Classe C: 100 actions
- Classe D: 100 actions
- Classe E: 100 actions
- Classe F: 100 actions
- Classe G: 100 actions
- Classe H: 100 actions
- Classe I: 100 actions
- Classe J: 100 actions

Ces nouveaux titres seront nominatifs ou au porteur, au choix de chaque actionnaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.364.000,- (un million trois cent soixante-quatre mille euros), représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions, sans désignation de valeur nominale chacune en 10 (dix) classes d'actions, de la manière suivante:

- Classe A: 4.600 actions
- Classe B: 100 actions
- Classe C: 100 actions
- Classe D: 100 actions
- Classe E: 100 actions
- Classe F: 100 actions
- Classe G: 100 actions
- Classe H: 100 actions
- Classe I: 100 actions
- Classe J: 100 actions

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être interprétée comme faisant référence aux actions de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, selon le contexte.

Chaque action procure une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et modalités prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s). En cas de réduction du capital social par rachat et annulation de classes d'actions, le(s) rachat(s) et annulation(s) devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des classes d'actions.

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation de classe(s) d'actions, chaque propriétaire d'actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées aura droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée dans la ou les classes concernées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la/les classes d'actions à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires établis dans les quatorze jours précédents la date de la réduction du capital social de la Société. Le Montant Total d'Annulation sera égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la ou des classes d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et sera payée par la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article aux statuts, dans un but de définition des nouveaux termes ajoutés à ces derniers.

Ainsi, est créé:

Art. 24. «Montant Disponible: le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables class mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présent statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

classP = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.»

Huitième résolution

Le siège social de la société est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Neuvième résolution

Amendement de l'article 31 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunération set charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANNSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58968. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011023198/252.

(110027649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 17 février 2011

Le Conseil d'administration a co-opté avec effet au 14 février 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011: M. Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Göppingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (en remplacement de Monsieur Brian McMahon, démissionnaire).

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Mirko Dietz, M. Yann Bak et M. Massimo Longoni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participations 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041179/18.

(110045444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Toolfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.858.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040570/10.

(110045393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 74.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011040572/10.

(110045369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

VisionAd Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 112.537.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040578/10.

(110045022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 53.950,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.508.

EXTRAIT

En date du 7 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikaël Gutierrez, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040579/15.

(110045312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040587/9.

(110045486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

BP Caplux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.637.615.812,78.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.864.

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth day of December, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholder of BP Caplux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 1st December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 81 of 25 January 2000, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72.864 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, the latter remaining depositary of such deed, dated 22 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2698 of 5 November 2008.

The meeting was declared open at 10.45 a.m with Maître Delphine JAUGEY, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen billion Euro (15,000,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 2,637,615,812.78) to seventeen billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 17,637,615,812.78).

2 To issue seven million one hundred eighty four thousand four hundred fifty six (7.184.456) new ordinary class A shares without nominal value and five million six hundred ninety-five thousand twenty-three (5.695.023) new ordinary class B shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing ordinary class A shares and ordinary class B shares.

3 To accept the subscription and payment in full of these new ordinary class A shares and new ordinary class B shares, together with payment of a share premium, by way of a contribution in kind.

4 As a result of the above, to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder(s) are shown on an attendance-list; this attendance-list signed by the shareholder (s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s), the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) That the proxies of the represented shareholder(s), signed by the proxyholder(s), the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholder, after deliberation, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen billion Euro (15,000,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 2,637,615,812.78) to seventeen billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 17,637,615,812.78).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholder resolved to issue seven million one hundred eighty four thousand four hundred fifty six (7,184,456) new ordinary class A shares without nominal value and five million six hundred ninety-five thousand twenty-three (5,695,023) new ordinary class B shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing ordinary class A shares and ordinary class B shares.

Third resolution

Subscription and Payment

Thereupon appeared BP International Ltd., a company, with registered office at Chertsey Road, Sunbury on Thames, Middlesex, TW16 7BP, United Kingdom (the "Subscriber"), represented by Maître Delphine Jaughey, lawyer, by virtue of a proxy given on 23 December 2010, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for seven million one hundred eighty four thousand four hundred fifty six (7,184,456) new ordinary class A shares without nominal value and five million six hundred ninety-five thousand twenty-three (5,695,023) new ordinary class B shares without nominal value and to make payment in full for such new shares, together with a share premium in a total amount of six billion seven hundred eleven million seven hundred six thousand one hundred seven Euro and twenty eight Euro cents (EUR 6,711,706,107.28), by a contribution in kind consisting of the following four receivables: (i) a receivable held by the Subscriber against North American Funding Company in a total amount of twenty billion eight hundred ten million nine hundred two thousand five hundred fifty-five point fifty-six United States Dollars (USD 20,810,902,555.56), (ii) a receivable held by the Subscriber against BP Norge AS in a total amount of eleven billion eight hundred eighty-nine million seven hundred fifty-three thousand eight hundred thirty-nine point fifty-six Norwegian Kronor (NOK 11,889,753,839.56), (iii) a receivable held by the Subscriber against BP Australia Pty Limited

in a total amount of one billion sixty two million five hundred thousand Australian Dollars (AUD 1,062,500,000.00), and (iv) a receivable held by the Subscriber against BP Australia Investments Pty Limited in a total amount of four billion seven hundred million nine hundred ninety-five million three hundred forty-seven point fifty-one Australian Dollars (AUD 4,700,995,347.51), the amounts of the aforesaid receivables being converted at the applicable exchange rates to the Euro on 28 December 2010 as fixed by the European Central Bank (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twenty one billion seven hundred eleven million seven hundred six thousand one hundred seven Euro and twenty eight Euro cents (EUR 21,711,706,107.28).

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young, réviseur d'entreprises, and signed by Mr Werner Weynand on 29 December 2010, wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The Subscriber produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in nominal value to the 7,184,456 new ordinary class A shares without nominal value and 5,695,023 new ordinary class B shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing class A and class B shares, each to be issued with total related share premium of EUR 6,711,706,107.28, hence total consideration amounting to EUR 21,711,706,107.28."

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at seventeen billion six hundred thirty-seven million six hundred fifteen thousand eight hundred twelve Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 17,637,615,812.78), represented by eight million three hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-seven (8,339,727) ordinary class A shares without nominal value, six million six hundred ten thousand seven hundred ninety-one (6,610,791) ordinary class B shares without nominal value and by seven thousand five hundred and thirty (7,530) Preference Shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6,400.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.00 a.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de décembre,

par-devant nous Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BP Caplux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 1^{er} Décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 25 janvier 2000, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.864 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, cette dernière restant dépositaire de cet acte, en date du 22 Octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2698 du 5 novembre 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Maître Delphine JAUGEY, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Alessandro SORCINELLI, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quinze milliards d'Euros (EUR 15.000.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 2.637.615.812,78) à dix-sept milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 17.637.615.812,78).

2 Émission de sept millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six (7.184.456) nouvelles actions de classe A sans valeur nominale et cinq millions six cent quatre-vingt-quinze mille vingt-trois (5.695.023) nouvelles actions de classe B sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de classe A et les actions de classe B existantes.

3 Acceptation de la souscription et du paiement de ces nouvelles actions de classe A et des nouvelles actions de classe B, ensemble avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en nature.

4 En conséquence de ce qui précède, modification du premier alinéa de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaire(s) présent(s), les mandataire(s) des actionnaire(s) représenté(s), ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaire(s) présent(s), les mandataire(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaire(s) représenté(s), après avoir été paraphées "ne varietur" par le(s) mandataire(s), les membres du bureau et le notaire soussigné.

(iv) Que l'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) se reconnaissant dûment convoqué(s) et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze milliards d'Euros (EUR 15.000.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 2.637.615.812,78) à dix-sept milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 17.637.615.812,78).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre sept millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six (7.184.456) nouvelles actions de classe A sans valeur nominale et cinq millions six cent quatre-vingt-quinze mille vingt-trois (5.695.023) nouvelles actions de classe B sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de classe A et les actions de classe B existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu BP International Ltd., une société, avec siège social à Chertsey Road, Sunbury on Thames, Middlesex, TW16 7BP, Royaume-Uni (le «Souscripteur»), représenté par Maître Delphine Jaugey, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2010 qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-six (7.184.456) nouvelles actions de classe A sans valeur nominale et cinq millions six cent quatre-vingt-quinze mille vingt-trois (5.695.023) nouvelles actions de classe B sans valeur nominale, et libérer intégralement ces nouvelles actions souscrites, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six milliards sept cent onze millions sept cent six mille cent sept Euros vingt huit centimes d'Euro (EUR 6.711.706.107,28), par un apport en nature consistant en les quatre créances suivantes: (i) une créance détenue par le Souscripteur contre North American Funding Company d'un montant total de vingt milliards huit cent dix millions neuf cent deux mille cinq cent cinquante-cinq virgule cinquante-six Dollars des Etats-Unis (USD 20.810.902.555,56), (ii) une créance détenue par le Souscripteur contre BP Norge AS d'un montant total de onze milliards huit cent soixante-dix-neuf millions sept cent cinquante-trois mille huit cent trente-neuf virgule cinquante-six Couronnes Norvégiennes (NOK 11.889.753.839,56), (iii) une créance détenue par le Souscripteur contre BP Australia Pty Limited

d'un montant total d'un milliard soixante-deux millions cinq cent mille Dollars Australiens (AUD 1.062.500.000,-), et (iv) une créance détenue par le Souscripteur contre BP Australia Investments Pty Limited d'un montant total de quatre milliards sept cent millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-sept virgule cinquante-et-un Dollars Australiens (AUD 4.700.995.347,51), les montants des créances susvisées étant converties aux taux d'échange applicables en Euro au 28 décembre 2010 tel que fixés par la Banque Centrale Européenne (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total vingt et un milliards sept cent onze millions sept cent six mille cent sept Euros vingt huit centimes d'Euro (EUR 21.711.706.107,28).

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young, réviseur d'entreprises, et signé par Mr Werner Weynand en date du 29 décembre 2010, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous laisserait penser que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins nombre et à la valeur nominale des 7.184.456 nouvelles actions ordinaires de classe A sans valeur nominale et des 5.695.023 nouvelles actions de classe B sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de classe A et B, chacune devant être émise avec une prime d'émission totale y relative de EUR 6.711.706.107,28, le total de l'apport étant s'élevant ainsi à EUR 21.711.706.107,28.»

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept milliards six cent trente-sept millions six cent quinze mille huit cent douze Euros et soixantedix-huit centimes (EUR 17.637.615.812,78), représenté par huit millions trois cent trente-neuf mille sept cent vingt-sept (8.339.727) actions de classe A sans valeur nominale et six millions six cent dix mille sept cent quatre-vingt-onze (6.610.791) actions de la classe B sans valeur nominale et par sept mille cinq cent trente (7.530) actions préférentielles sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille quatre cents euros (EUR 6.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Jaugey, C. Monnier, A. Sorcinelli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 janvier 2011. Relation: RED/2011/14. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011023499/230.

(110028121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Vontobel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.113.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2011.

Vontobel Management S.A.

Référence de publication: 2011040580/11.

(110045615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 112.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040588/9.

(110045487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Firet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 141.116.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 mars 2011

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041670/20.

(110046326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

IPP North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.605.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of January
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Limited Partnership, a Limited Partnership incorporated under the laws of England, registered under the number LP11596, with registered office at 2 London Bridge, London SE1 9RA, United Kingdom, holder of all 16,234 (sixteen thousand two hundred thirty-four) shares of the Company,

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on January 17th 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of the IPP North America S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 19th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1001 on May 30th 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125605 (the "Company");

II) That the 16,234 (sixteen thousand two hundred thirty-four) shares of the Company having a par value GBP 25 (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting. The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 66,675 in order to bring the share capital from its actual amount of GBP 405,850 to GBP 472,525 by of the issue of 2,667 new shares having a par value of GBP 25;
2. Subscription and payment;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.
5. Miscellaneous.

First resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of sixty six thousand six hundred and seventy-five British Pounds (GBP 66,675.-) so as to raise it from its present amount of four hundred five thousand eight hundred fifty British Pounds (GBP 405,850.-) to four hundred and seventy two thousand five hundred and twenty five British Pounds (GBP 472,525.-) by the issue of two thousand six hundred sixty seven (2,667) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Third resolution:

It is decided to admit the subscription of the new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Limited Partnership.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe the new shares and to make the payment in full for the two thousand six hundred sixty seven (2,667) new shares, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of sixty six thousand six hundred and seventy-five British Pounds (GBP 66,675.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at sixty six thousand six hundred and seventy-five British Pounds (GBP 66,675.-).

International Public Partnerships Limited Partnership, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Limited Partnership of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Limited Partnership, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association which will read as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The share capital is set at four hundred and seventy two thousand five hundred and twenty five (GBP 472,525.-) represented by eighteen thousand nine hundred one shares (18,901) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Limited Partnership	<u>18,901 shares</u>
Total: eighteen thousand nine hundred one	18,901 shares

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EURO 1.300.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier,

Pardevant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Limited Partnership, une société en commandite soumise au droit de Angleterre, immatriculée sous le numéro LP11596, ayant son siège social au 2 London Bridge, London SE1 9RA United Kingdom, propriétaire de 16,234 (seize mille deux cent trente-quatre) parts sociales de la société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) La comparante est l'associée unique de IPP North America S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B125605, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 19 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 en date du 30 mai 2007, ("la Société").

II) Que les 16,234 (seize mille deux cent trente-quatre) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital de la Société, sont dûment représentées. L'associée tel que représentée a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 66.675 afin de le porter de son montant actuel de GBP 405.850 à GBP 472.525 par l'émission de 2.667 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-six mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 66.675) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinq mille huit cent cinquante Livres Sterling (GBP 405.850) à quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 472.525) par l'émission de deux mille six cent soixante-sept (2.667) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles à International Public Partnerships Limited Partnership.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré-désigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire les deux mille six cent soixante-sept (2.667) parts sociales nouvelles, et les a intégralement libérées par un apport (l'"Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de soixante-six mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 66.675) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à soixante-six mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 66.675).

International Public Partnerships Limited Partnership agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions

valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Limited Partnership a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Limited Partnership attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 472.525) représenté par dix-huit mille neuf cent une (18,901) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune entièrement libérées."

Cinquième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Limited Partnership	18,901 parts sociales
Total: dix huit mille neuf cent un	18,901 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de EURO 1.300.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5320. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021795/160.

(110026448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

ILU, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.033.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ILU», société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 106.033) constituée suivant acte notarié du 11 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 11 juin 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749 du 29 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions huit cent mille euros (6.800.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un montant de sept millions cent mille euros (7.100.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2. Souscription et libération des nouvelles actions

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions huit cent mille euros (6.800.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un montant de sept millions cent mille euros (7.100.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-huit mille (68.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

L'Assemblée admet à la souscription des soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles la société «GENTIANE S.A.», société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.063, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les soixante-huit mille (68.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la partie pré-mentionnée, représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les soixante-huit (68.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées

Les nouvelles actions ont été libérées intégralement comme suit:

- par un apport en nature consistant en la transformation en capital d'une dette de la Société au profit du souscripteur pour un montant de six millions sept cent soixante-huit mille cinq cent vingt-huit euros vingt-deux cents (6.768.528,22 EUR);

- par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille quatre cent soixante et onze euros soixante-dix-huit cents (31.471,78 EUR) ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les crédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par AUDIT CENTRAL S.à r.l., réviseur d'entreprises, 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, en date du 08 décembre 2010, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au total des 68.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- de ILU à émettre en contrepartie, à savoir EUR 6.800.000,00».

Le prédit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à sept millions cent mille euros (7.100.000,- EUR) représenté par soixante et onze mille (71.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16338. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024211/83.

(110028973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

I.T.U., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.049.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée holding "I.T.U.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 27.049, constituée aux termes d'un acte reçu le 25 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 en 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2517 du 19 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor TOGNONI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Fleming, S. Boulard, V. Tognoni, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2011. Relation: RED/2011/43. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024195/76.

(110029534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Wahl & May S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040592/10.

(110045590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Leila S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 39, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.932.

Extrait du contrat de cession de parts et l'assemblée en date du 24 mars 2011

Répartition des parts après cession

Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 100 parts sociales de 125,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

100 parts sociales Madame Maria RAMOS DA SILVA PINTO

100 parts sociales

Gérante technique et administrative

L'assemblée générale extraordinaire prend note du remplacement de Madame Carmela CIRAOLO par Madame Maria RAMOS DA SILVA PINTO, demeurant à 41, rue Chemin de Fer L-4556 Differdange, du poste de gérante technique et administrative avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011043328/22.

(110048656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.078.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B number 132.078, incorporated by deed of September 14, 2007 by notary, published in the Luxembourg Memorial C number 2,449 page 117,507 on October 29, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on July 10, 2008 published in Memorial C, number 2,206, page 105,847, on September 10, 2008.

There appeared:

FHH Immobilienfonds Nr. 5 GmbH & Co. KG, a Société en commandite simple with registered office at 45, An der Alster, D-20099 Hamburg registered with the Trade and Companies Register of Hamburg under the number HRA 106352, described as the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the manager of the Company for the accomplishment of his mandat; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes hereby the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the manager of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 132.078, constituée suivant acte reçu par notaire en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2.449, page 117.507 du 29 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2.206, page 105.847 du 10 septembre 2008.

A comparu:

FHH Immobilienfonds Nr. 5 GmbH & Co. KG, (Société en commandite simple) avec siège social au 45, an der Alster D-20099 Hambourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hambourg sous le numéro HRA 106352 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg], en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge du gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le gérant de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Associé Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du gérant pour tout acte accompli dans le cadre de son mandat respectif et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2658. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024150/127.

(110029523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

WMP, Société Anonyme.

Siège social: L-6992 Oberanven, 6, Routstrach.

R.C.S. Luxembourg B 153.876.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040594/9.

(110045402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Qualicolor Spitaleri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.765.

Assemblée générale extraordinaire du 5 février 2011

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 février 2011, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Suite à la cession de parts sociales du 31 janvier 2011, acceptée par le gérant de la société, conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée constate que la souscription des parts sociales est à ce jour faite de la manière suivante:

- Salvatore Spitaleri, Domicilié à F-57070 Metz-Vallières, 35bis rue des Coquelicots, Né le 27 octobre 1965 à Metz (France)	24 parts
Ehoran Kan SA, Sise à Luxembourg, L-1941, 261 route de Longwy, N° RC B 78.554	76 parts
Total: cent parts	100 parts

Salvatore Spitaleri (24 parts sociales) / Ehoran Kan SA (76 parts sociales)

- / Représentée par son administrateur-délégué

Les Associés

Le bureau

Salvatore Spitaleri / Martine Bredemus / Said El Gourari

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011044107/26.

(110049199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.809.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of December,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Nupur Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse in L - 2330 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 79.964

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg on 9 December 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Academy S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one hundred (100) shares are subscribed by Nupur Holding S.A., aforementioned, represented as stated above.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Nupur Holding S.A., representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

2. The sole shareholder resolves to elect as sole manager of the company for an unlimited period:

- Mr Karim Van den Ende, private employee, born in Brussels, Belgium, on 26 October 1964, with professional address at L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Nupur Holding S.A., une société de droit luxembourgeois, enregistrée sous le numéro B79964, avec siège social 124, boulevard de la Pétrusse à L - 2330 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg le 9 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Academy S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-

associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Nupur Holding S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et^o charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions

Et aussitôt, l'associé unique Nupur Holding S.A., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant unique de la société pour une durée illimitée:
- Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né à Bruxelles, Belgique, le 26 octobre 1964, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/57038. Reçu soixante quinze euros. €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011022660/301.

(110026858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.169.

—
En date du 7 mars 2011, le conseil de gérance a pris la décision suivante:

- le siège social de la société est transféré du «232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg» au «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg»;

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040597/12.

(110045612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.161.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040598/10.

(110045349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Zouga (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.804.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZOUGA (2) S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011040600/12.

(110045225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Furia International S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.497.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 17 mars 2011

- Le Conseil de gérance prend acte de la démission datée du 17 mars 2011 de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil de gérance constate qu'une place de gérant est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041678/20.

(110046332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOTOR OIL HOLDINGS S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 36216 (the "Company") continuing the extraordinary general meeting opened and suspended on November 22, 2010.

The meeting is presided by Me Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Me Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting has elected as scrutineer Me Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The present extraordinary general meeting may now be resumed.

II) The total of one hundred fifty thousand (150,000) shares, representing 100% of the share capital, is still represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on its agenda.

After this has been set forth by the chairman, the chairman submitted to the vote of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to renounce to the status of holding company resulting from the abrogated law of July 31, 1929 and to adopt the status provided for by the law of May 11, 2007 on the creation of a private wealth and asset management corporation ("société de gestion de patrimoine familial" or "SPF").

For: 138,000 votes

Against: 0 vote

Abstention: 12,000 votes

This resolution was thus adopted.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to subsequently amend the business purpose of the Company so that Article 4 of the articles of association will read as follows:

Art. 4. "The sole purpose of the corporation is the acquisition, the holding, the administration, the management, the disposal and the realization of financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements, and of any cash or asset of whatever nature held on account.

The corporation shall not have any commercial or industrial activity.

The corporation may also grant advances and issue guarantees to the benefit of companies or entities in which it has an interest on an incidental basis and without any consideration. It may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds.

The corporation shall not be involved in the management of the companies or entities in which it has an interest.

In general, the corporation shall take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes, subject to the provisions of the law of May 11, 2007 on the creation of a private wealth and asset management corporation."

For: 138,000 votes

Against: 0 vote

Abstention: 12,000 votes

This resolution was thus adopted.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 2 of the articles of association by inserting a new last paragraph to be worded as follows:

"The corporation may transfer its registered office and principal place of management abroad and change its nationality by the unanimous approval of all the shareholders of the corporation".

For: 150,000 votes

Against: 0 vote

Abstention: 0 vote

This resolution was thus adopted.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5, paragraph 3 of the articles of association so that it reads as follows:

“The shares are and will remain in registered form only.”

For: 150,000 votes

Against: 0 vote

Abstention: 0 vote

This resolution was thus adopted.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant all the powers to Me Alex SCHMITT, Mrs Chantal KEEREMAN or Me Candice WISER, each acting individually, to cancel the bearer shares and to carry out the necessary registrations in the share register.

For: 150,000 votes

Against: 0 vote

Abstention: 0 vote

This resolution was thus adopted.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

En l'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de MOTOR OIL HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36216 (la "Société") continuant l'assemblée générale extraordinaire ouverte et suspendue le 22 novembre 2010.

La séance est présidée par Me Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, qui avait désigné comme secrétaire Me Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée avait choisi comme scrutateur Me Candice WISER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I) La présente assemblée générale extraordinaire peut être reprise.

II) Un total de cent cinquante mille (150.000) actions, représentant 100% du capital social, est toujours représenté à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés par le président, le président met au vote de l'assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de renoncer au statut de société holding résultant de la loi abrogée du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut prévu par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ou «SPF».

Pour: 138.000 votes

Contre: 0 vote

Abstention: 12.000 votes

Cette résolution est donc adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier de manière subséquente l'objet social de la Société afin de donner la teneur suivante à l'Article 4 des statuts:

Art. 4. «La société a pour seul objet l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, la disposition et la réalisation d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que de toutes espèces ou actifs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société ne devra mener aucune activité commerciale ou industrielle.

La société peut aussi octroyer des avances et émettre des garanties au bénéfice des sociétés ou entités au sein desquelles elle a un intérêt de manière incidente et sans contrepartie. Elle peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La société ne pourra s'immiscer dans l'administration des sociétés ou entités au sein desquelles elle a un intérêt.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Pour: 138.000 votes

Contre: 0 vote

Abstention: 12.000 votes

Cette résolution est donc adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 2 des statuts par l'insertion d'un nouveau dernier paragraphe ayant la teneur suivante:

“La société peut transférer son siège social et le lieu de son principal établissement à l'étranger et changer sa nationalité avec l'accord unanime de tous les actionnaires de la société”.

Pour: 150.000 votes

Contre: 0 vote

Abstention: 0 vote

Cette résolution est donc adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 5 paragraphe 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Les actions sont et resteront uniquement nominatives.”

Pour: 150.000 votes

Contre: 0 vote

Abstention: 0 vote

Cette résolution est donc adoptée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer tous les pouvoirs à Me Alex SCHMITT, Mme Chantal KEE-REMAN ou Me Candice WISER, agissant individuellement, afin d'annuler les actions au porteur et d'effectuer les inscriptions nécessaires dans le registre des actions.

Pour: 150.000 votes

Contre: 0 vote

Abstention: 0 vote

Cette résolution est donc adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Jokubauskaite, Wisser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021866/160.

(110026398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Jacof S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.068.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Jecos Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey, (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Rachel Uhl, with professional address at Côte d'Eich 15, Luxembourg, who is duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal;

"the proxy"

acting as a special proxy of the sole shareholder;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Jacof S.à r.l.", having its head office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 110.068, has been incorporated by deed enacted on the July 13, 2005, published in the Mémorial C number 19 of the January 4, 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Jacof S.à r.l." amounts currently to EUR 12 500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a par value of 100 (one hundred) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Jacof S.à r.l."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Jecos Limited, société établie et ayant son siège social à Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey, («l'Associé Unique»), ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale d'Associé unique;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Jacof S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110.068, a été constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 19 du 4 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Jacof S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12 500 (douze mille cinq cents Euros), représentés par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 (cent) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Jacof S.à r.l."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011 Relation: LAC/2011/148 Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): pp Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024706/83.

(110029504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

1906 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 68.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040601/10.

(110045585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Speed Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.945.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 16.03.2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée SPEED LOGISTICS Sarl, établie et ayant son siège social à L-8528 Colpach-Haut, 2 Aline an Emile Mayrischstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 143945.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme
Me Claude SPEICHER
Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011040632/19.

(110043918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

ATIM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 507.890,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.776.

—
Extrait du procès - verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 21 Février 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Juliette Henry, 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 21 février 2011;

- De nommer:

* Monsieur Willem Labuschagne, résidant au 26 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, en tant que nouvelle gérant de la Société avec effet au 21 février pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Signature

Signataire autorisée

Référence de publication: 2011040636/19.

(110044466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

—
L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SOZAN HOLDING S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 14004, constituée suivant acte reçu le 23 juillet 1976 par devant Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 14 octobre 1976, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 28 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 20 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme portant la dénomination de SOZAN HOLDING S.A.»

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1 et 4 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme portant la dénomination de «SOZAN HOLDING S.A.»»

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, A. UHL, J. HONYMUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16324. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024414/78.

(110028770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Arena do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 152.258.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 septembre 2010 à 11:30 hrs

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Do MONTE Helmiton Evangelista, demeurant à F-57700 Hayange le Konacker; 1 rue de la provence au poste de gérant technique à partir du 30 septembre 2010.

- L'Assemblée décide d'accepter la nomination de DA SILVA Wilson Antonio, demeurant à L-2560 Luxembourg; 98 rue de Strasbourg au poste de gérant technique à partir du 1^{er} octobre 2010.

- La signature conjointe du gérant technique et gérante administrative.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011040833/17.

(110046083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

AV Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.471.

Extrait des résolutions du 4 juin 2010

- Démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Limited, suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK) à partir du 5 juin 2010

- Nomination de FMV Consulting SA, sis 47 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS n°B109612 à partir du 5 juin 2010 jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2013.

Pol BURNOTTE/ Jean-Claude BARGAIN / Raymonde RENAUD

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011040637/14.

(110044564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 158.804.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Ms. Lorraine Doyle, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter referred to as the “Board of Managers”)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders’ meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders’ decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders’ meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders

owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Paul HUYGHE, born on 1 July 1970 in Eeklo, (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendelf, am dritten Februar.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Lorraine Doyle, Angestellte, mit Geschäftsadresse 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;

- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhän-

der. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Re-

chenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg.

- Herr Paul HUYGHE, geboren am 1. Juli 1970 in Eeklo (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg. Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschem Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. DOYLE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 8. Februar 2011. Relation: EAC/2011/1813. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011022407/401.

(110026746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Embafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 46.238.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMBAFIN S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46238, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 120 du 31 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 248 du 5 avril 2001;
- en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 321 du 12 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au paiement de dividendes prioritaires pour les années 2004 à 2009.
2. Conversion des actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires.
3. Modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.367.600,- (deux millions trois cent soixante-sept mille six cents euros), représenté par 789.200 (sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 3,- (trois euros), entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions.

Lorsqu'un actionnaire ou ses ayants droit ont l'intention de céder entre vifs tout ou partie de leurs actions à des tiers non-actionnaires autres que les descendants au 1^{er} degré, aux frères, soeurs ou neveux du cédant, celles-ci devront être offertes aux autres actionnaires et ce, en proportion du nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires.

L'offre doit-être communiquée dans un délai de trente (30) jours aux actionnaires au moyen d'une lettre recommandée avec avis de retour, contenant en détail l'indication du prix et des conditions de paiement convenus avec le ou les tiers.

La communication de l'acceptation de l'exercice du droit de préemption pour la quote-part revenant à chacun des actionnaires et le cas échéant, également pour les quotes-parts pour lesquelles la préemption n'a pas levée, doit parvenir à l'actionnaire cédant dans les trente jours à partir de la réception de l'offre et, sauf disposition contraire dans la lettre d'offre qui porte extension de ces délais, le paiement devra intervenir dans les soixante jours qui suivront.

Cette approbation doit être manifestée expressément au moyen d'une déclaration sur le registre des actionnaires mais sans qu'il y ait obligation de convoquer une Assemblée Générale ou de rédiger spécialement un procès-verbal d'assemblée; en cas de refus de donner l'approbation, ce refus doit être motivé."

4. Supprimer le 3^{ème} paragraphe de l'article 21.
5. Supprimer le 5^{ème} paragraphe de l'article 28.
6. Modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti entre toutes les actions, comme réglé à l'article 7 des présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, en ce compris les actionnaires privilégiés sans droit de vote, décident de renoncer au versement des dividendes prioritaires dus pour les exercices clos au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (188.290) actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.367.600,- (deux millions trois cent soixante-sept mille six cents euros), représenté par 789.200 (sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 3,- (trois euros) chacune, entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions.

Lorsqu'un actionnaire ou ses ayants droit ont l'intention de céder entre vifs tout ou partie de leurs actions à des tiers non-actionnaires autres que les descendants au 1^{er} degré, aux frères, soeurs ou neveux du cédant, celles-ci devront être offertes aux autres actionnaires et ce, en proportion du nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires.

L'offre doit-être communiquée dans un délai de trente (30) jours aux actionnaires au moyen d'une lettre recommandée avec avis de retour, contenant en détail l'indication du prix et des conditions de paiement convenus avec le ou les tiers.

La communication de l'acceptation de l'exercice du droit de préemption pour la quote-part revenant à chacun des actionnaires et le cas échéant, également pour les quotes-parts pour lesquelles la préemption n'a pas levée, doit parvenir à l'actionnaire cédant dans les trente jours à partir de la réception de l'offre et, sauf disposition contraire dans la lettre d'offre qui porte extension de ces délais, le paiement devra intervenir dans les soixante jours qui suivront.

Cette approbation doit être manifestée expressément au moyen d'une déclaration sur le registre des actionnaires mais sans qu'il y ait obligation de convoquer une assemblée générale ou de rédiger spécialement un procès-verbal d'assemblée; en cas de refus de donner l'approbation, ce refus doit être motivé."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le 3^{ème} paragraphe de l'article 21 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le 5^{ème} paragraphe de l'article 28 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti entre toutes les actions, comme réglé à l'article 7 des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soient, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2011. Relation GRE/2011/551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024628/102.

(110029870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.